

AU SOMMAIRE

- **SÈCHERESSE: nous passons en niveau vigilance**
-

Le préfet de l'Hérault a décidé de mettre en place de nouvelles mesures de restriction par [arrêté préfectoral du 15 juillet 2025](#).

La zone incluant St Guilhem est passée en niveau "vigilance"

Pour rappel, la DDTM de l'Hérault met à disposition un outil en ligne vous permettant de connaître le niveau d'alerte relatif à la ressource en eau et les restrictions d'usage qui s'appliquent à une commune : il s'agit de [Restreau 34](#).

Cet outil est accompagné d'une [notice d'emploi](#).

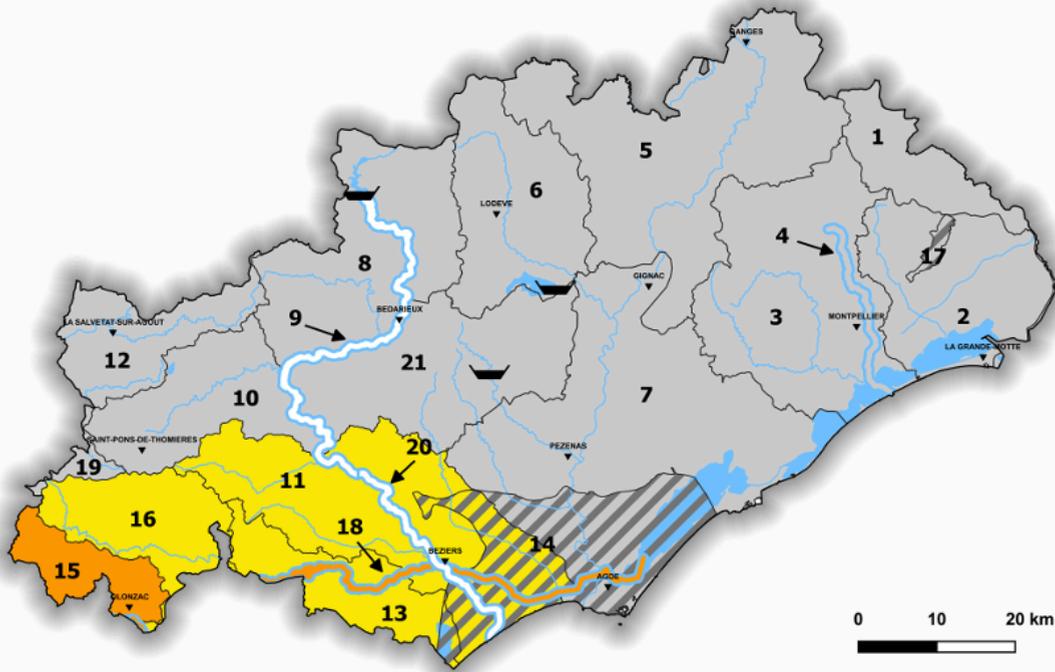
La sécheresse dans le département de l'Hérault

Au 8 juillet 2025

- Limite des zones d'alerte
- Etangs et plans d'eau
- Cours d'eau
- Barrage
- ▼ Ville

- Seuils de restriction**
- Nappe souterraine**
- Vigilance
- Canal du Midi et Orb et Lez soutenu**
- Alerte renforcée
 - Vigilance
 - Pas de restriction

- Bassin versant**
- Alerte renforcée
 - Alerte
 - Vigilance

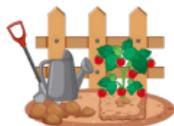


NUMERO	LIBELLE
1	Bassin versant du Vidourle
2	Bassin versant de la lagune de l'étang de l'Or
3	Bassin versant du Lez et de la Mosson hors axe Lez soutenu
4	Axe Lez soutenu, de sa source à son embouchure
5	Bassin versant de l'Hérault amont de la confluence avec la Vis jusqu'à la confluence avec la Lergue
6	Bassin versant de la Lergue
7	Bassin versant de l'Hérault aval de la confluence avec la Lergue jusqu'à l'embouchure
8	Bassin versant de l'Orb de la Source à l'amont de la confluence avec le Jaur hors axe Orb soutenu
9	Axe Orb soutenu à l'aval du barrage des Monts d'Orb jusqu'à Réals
10	Bassin versant du Jaur
11	Bassin versant de l'Orb aval de la confluence avec le Jaur jusqu'à l'embouchure hors axe Orb soutenu
12	Bassin versant de l'Agout
13	Bassin versant de l'Aude aval
14	Nappe des sables de l'Astien
15	Bassin versant de l'Argent double et de l'Ognon
16	Bassin versant de la Cesse
17	Molasses miocènes du bassin de Castries
18	Canal du Midi
19	Bassin versant du Thoré amont
20	Axe Orb aval Réals
21	Entité hydrogéologique des Monts de Faugères et des écaïlles de Cabrières

NIVEAU VIGILANCE

LIMITER les consommations pour **ÉCONOMISER** l'eau

PARTICULIERS



Jardins potagers
individuels



Jardins collectifs



Stations de lavage



Façades, toitures, et autres
surfaces imperméabilisées



Lavage des embarcations en
aires de carénage



Pelouses, massifs fleuris



Navigation fluviale



Lavage de véhicules
par des particuliers
(y compris bateaux de
plaisance)

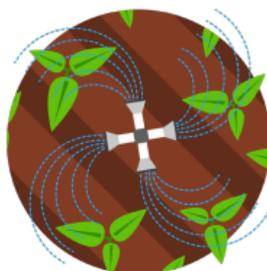


Fontaines



Piscines privées
(plus d'1 m²)

EXPLOITANTS AGRICOLES



Irrigation des cultures



Autres plantations

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

Envoyé avec

Brevo